

Communiqué de presse – 18.12.2006

Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur les événements récents affectant les personnes d'origine géorgienne en Fédération de Russie

(adoptée le 15 décembre 2006 lors de la 41ème réunion plénière de l'ECRI)

Du point de vue de son mandat qui est de lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) tient à exprimer sa profonde préoccupation concernant les événements récents affectant des ressortissants russes d'origine géorgienne ainsi que des ressortissants géorgiens en Fédération de Russie.

Ces événements qui, dans de nombreux cas, ont eu lieu sous couvert de la lutte contre le crime et l'immigration illégale ont inclus des détentions et des expulsions ayant parfois entraîné la mort ainsi que des cas allégués de harcèlement. L'ECRI regrette vivement ces mesures qui ont été spécifiquement dirigées par certaines autorités publiques à l'encontre d'un groupe ethnique particulier.

En accord avec ses recommandations contenues dans son troisième rapport sur la Fédération de Russie publié le 16 mai 2006, l'ECRI souligne la nécessité pour les autorités russes de veiller à ce que, pour les personnes d'origine géorgienne ainsi que pour tous les autres groupes minoritaires en Fédération de Russie, le droit soit pleinement respecté et le principe de non-discrimination tel que contenu dans les normes du Conseil de l'Europe soit strictement garanti.